

# St Dizier Infos

Le bulletin d'information de la commune de St Dizier Leyrenne

Année 2002 Numéro 4

Septembre 2002

## Sommaire :

Éditorial	1
Au Conseil Municipal	2
Communauté de Communes	6
Informations	9
Journée du souvenir	10
Concours maisons fleuries	12
A l'école	14
Bibliothèque municipale	15
La chronique	16
Vie associative	18
Les fêtes d'antan	19
Comité des Fêtes - Tennis	20
Un beau cadeau - LAC	21
Les fils d'Argent	22
AEL	23
État Civil	24

## Note pratique

Si vous souhaitez :

- faire paraître une annonce, un article dans le prochain numéro, si vous constatez qu'il manque des renseignements utiles, faites nous parvenir vos documents signés, **avant le 01 janvier 2003**

à l'adresse suivante:

St Dizier Infos  
Mairie de St Dizier Leyrenne  
1, rue du Colombier  
23 400 St Dizier Leyrenne

- recevoir votre bulletin à une adresse extérieure à la commune, adressez-vous à la mairie en joignant à votre demande une enveloppe affranchie à 1.02 €.

## EDITORIAL

Un numéro de rentrée qui jette un coup d'œil en arrière sur un été riche en manifestations diverses : concert rock pour la fête de la musique, bal du 14 juillet, commémoration de la Croix de la Mine, fêtes de St Dizier, de la batteuse à Fontléon, du Tennis, sans compter huit mariages et un parrainage! Félicitations donc à tous ceux qui ont su animer la saison malgré la pluie souvent présente ! Et gageons que les associations se préparent déjà, selon la formule consacrée, à « faire mieux la prochaine fois » !

Moins souriant, je ne peux passer sous silence notre désappointement face au coup d'arrêt donné aux « emplois jeunes »: nous avons préparé depuis mars un dossier pour gérer le réseau informatique, optimiser le standard téléphonique, exploiter en profondeur le cadastre numérisé, voire créer un pôle d'accueil multimédia... Pour toutes ces tâches nouvelles (Laurent GROS, plusieurs fois saisonnier aux ateliers municipaux durant ses études en informatique et domotique, était un bon candidat), nous étions sûrs d'obtenir l'aval de la commission : celle-ci fut reportée, puis ajournée par une circulaire tombée en juin, la veille de sa réunion ! Nous avons donc du créer un poste à mi-temps à durée déterminée, dans l'immédiat moins ambitieux, mais qui rentrera dans l'enveloppe de masse salariale prévue au budget. Qu'il me soit permis d'exprimer ici notre regret de voir supprimer une des rares subventions de fonctionnement (en dehors de la DGF) dont pouvaient bénéficier les communes.

Quoiqu'il en soit, c'est la rentrée, et les chantiers se profilent dont beaucoup ne s'achèveront, voire ne démarreront qu'en 2003 ! C'est la rentrée, et l'école travaille déjà depuis un mois ! C'est la rentrée et on est plein de bonnes résolutions qui seront parfois dures à tenir ! Et c'est la rentrée pour ce bulletin, dont je vous souhaite à tous une bonne lecture !

*Le Maire, Hervé Guillaumot*

Directeur de la publication:

Guillaumot Hervé

Équipe de rédaction:

Jouannet Olivier, Guillaumot Hervé, Létang Jacques, Pelège Jacques, Petit-Coulaud Joëlle, Scafone Dominique, Slaghenauffi Philippe, Virevialle Robert.

Mairie : Tel 05 55 64 40 30 / Fax 05 55 64 46 87 / e-mail [mairiesdl@wanadoo.fr](mailto:mairiesdl@wanadoo.fr)

I.P.N.S.

## Au Conseil Municipal

### Les travaux effectués:



- ❖ Remplacement de robinets et vannes d'incendie, réparation d'un poteau d'incendie au bourg ainsi que dans les villages de Pommier et du Monteil pour un montant de 16 698,43 €.
- ❖ Le caveau communal est terminé. (1 301.87 €)
- ❖ Le nettoyage des greniers pour permettre la réfection des toitures de l'école a été réalisé pendant l'été. Les travaux vont pouvoir débuter. Une subvention de 52 998 € a été accordée soit 60 % des travaux.

❖ Avant la fin de l'année, l'aménagement des trottoirs rue du Château sera réalisé par l'entreprise Lefèbre pour un montant de 21 932 €.

❖ Travaux à la Poste : plafond et sol de l'appartement de fonction du receveur pour un montant de 1 255 €.

❖ Les murs de la salle de motricité qui sert aussi de salle pour les mariages, ont été renforcés et repeints par les employés communaux.



❖ Une subvention de 7 651,42 € a été allouée à notre commune au titre de la Dotation Voirie Communale par décision du Conseil Général pour le chemin du Petit Montabarat.

❖ Vente Pelège : La commune de St Dizier s'est portée acquéreur d'1ha 89a 27ca pour des aménagements d'intérêt collectif (lagunes), au lieu dit les Chaumes (terrain situé près des lagunes actuelles) pour 5 127 €.

❖ Extension du réseau d'assainissement « RD 912 à Peuillaut et RD 22 - Route de la Gare ». Nous avons sollicité un financement conjoint Département – Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de la programmation 2002 en matière d'assainissement.

	Agence Loire-Bretagne	FNDAE
Coût estimé de l'opération (HT)	74 760 €	
Montant de la dépense retenue (HT)	67 620 €	74 760 €
Taux de subvention	10 %	20 %
Montant de la subvention	6 770 €	14 952 €
A cette subvention s'ajoute celle des Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) d'un montant de 14 952 € soit 20 % du coût hors taxe des travaux.		
<b>Montant global de la subvention</b>	<b>36 674 €</b>	



La Commission Permanente du Conseil Général réunie le 13 septembre 2002, a procédé à la ~~répartition du F.D.A.E.C. 2002,~~ acceptant les propositions que nous lui avons faites.

Équipement rural : réparation de la voirie rurale et évacuation des eaux pluviales de Rapissat : 4 006,00 €.

Autres équipements : Renforcement du mur de soutènement à la Gasne (VC.4). Réparations aux voies communales n°4, 11, 25, 28 et 32.

Réfection du carrefour RD. 43-VC.15

## Les subventions versées aux associations et organismes.

ACCA St Dizier Leyrenne	305 €
F.O.L. de la Creuse U.F.O.L.A.	45 €
GVA Bourganeuf	90 €
JMF du Limousin	230 €
Leyrenne Athletic Club	1220 €
La Gaule de Janaillat et Augères	305 €
Les Fils d'Argent	763 €
Tennis Club de la Leyrenne	305 €
Thuret Voyage SARL	550 €
* Comité des Fêtes	5 000 €
CATM de St Dizier	50 €
FNACA	50 €
ASS St Dizier Leyrenne	2 211 €
Amicale des sapeurs pompiers	45 €
Amis de l'École Laïque	763 €
Association Départementale des Pupilles	45 €
Comité USEP de la Creuse	130 €
Centre Communal d'Action Sociale	3 600 €
Comité D. contre les maladies respiratoires	45 €
Comice Agricole du canton de Bourganeuf (GDA)	150 €
Comité départemental Ligue Cancer	45 €
UGAGI féd Creuse Corrèze Haute Vienne	45 €
SEP	45 €
Croix d'Or	45 €
Lou chami	50 €

\*La subvention versée cette année correspond au paiement des feux d'artifice 2001 (≅3658 €) et 2002 (≅1342 €). Cette opération permettra au Comité des fêtes de mettre en phase les recettes et les dépenses.

❖ Comme promis, l'abribus a été remplacé par le Conseil Général juste avant la rentrée scolaire.

❖ La bibliothèque a fait peau neuve.

Le Conseil Général a financé entièrement le mobilier. L'inauguration aura lieu **le 19 octobre à 11 heures** en présence de M. Lozach, Président du Conseil Général et Mme Bonnal, conservateur de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

❖ Une subvention de 2 597 €, soit 75 % du montant des travaux hors taxe, a été versée par l'Association du Souvenir Français pour la réparation du Monument aux Morts.

Qu'est-ce que le « Souvenir Français » ?

Née en 1872 en Alsace et Lorraine occupées, fondée à Neuilly-sur-Seine en 1887, régie par la loi de 1901, reconnue comme établissement d'utilité publique en 1906, l'Association Nationale du « Souvenir Français » a une triple mission :

- Conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France, tout au long de son histoire, ou qui l'ont honorée par de belles actions ;
- Veiller et participer à l'entretien de leurs tombes, ainsi que des monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger ;
- Transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

Non politisé, non revendicatif, distinct des associations d'anciens combattants, veillant au bénévolat de ses responsables et de sa gestion, le « Souvenir Français » se renouvelle sans cesse; il est fier de son passé, plus que séculaire, vigilant quant à son efficacité présente et confiant en son avenir, puisque sa triple action n'est pas limitée dans le temps.

Le 11 novembre, jour de l'Armistice de 1918, sera l'occasion de remercier l'association pour sa générosité mais aussi le Ministère des Anciens Combattants pour une subvention de 225,6 € pour le mur de soutènement de la Croix de la Mine (travaux réalisés l'an dernier).

## **- AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS -** **Révision annuelle de la liste électorale**

Les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dernier délai, EN MAIRIE, où les personnes intéressées devront se présenter à cet effet, munies de toutes pièces justificatives utiles. Toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter elle-même à la mairie, peut adresser sa demande, par correspondance, sous pli recommandé, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

### **Conditions à remplir pour être électeur :**

- Être de nationalité française ;
- Être majeur (il suffit d'avoir 18 ans révolus le dernier jour de février)
- N'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L.5 à L.7 du code électoral.



### **En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut, soit :**

- Y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le code civil ;
- Y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février ;
- Y être inscrit pour la 5ème fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune ;
- Y exercer en qualité de fonctionnaire public assujéti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé)

**Pièces à fournir à l'appui des demandes d'inscription. Soit :** la carte d'identité, le livret de famille, le permis de conduire, la carte de naturalisation etc ... ( liste affichée en mairie).

En outre, les électeurs devront se munir de toutes les pièces justifiant soit du domicile, soit des 6 mois de résidence exigés par la loi, soit de la qualité de contribuable de la commune, soit de leur qualité de fonctionnaire public de la commune.

Le droit à inscription au titre de contribuable de la commune ne peut s'établir que par la production d'un certificat du percepteur ou de l'inspecteur des impôts.

## Révision des listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union Européenne résidant en France

La participation des citoyens de l'Union Européenne résidant en France à l'élection des représentants français au parlement européen et aux élections municipales est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces deux élections.

Les demandes d'inscription sur lesdites listes sont reçues du 1er septembre au 31 décembre 2002, en mairie, où les personnes intéressées doivent se présenter munies de toutes pièces justifiant leur qualité d'électeur.

L'intéressé conserve le libre choix de s'inscrire sur l'une ET/OU sur l'autre de ces listes complémentaires.

En ce qui concerne l'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour l'élection des représentants français au Parlement européen, l'attention des résidents communautaires doit être appelée sur le fait que leur inscription en France les prive automatiquement du droit de participer à cette même élection dans un autre État de l'Union.

### Conditions à remplir pour être électeur :

- Avoir la nationalité de l'un des États de l'Union européenne autre que la France (produire une pièce d'identité du pays d'origine en cours de validité ou carte de séjour);
- Être âgé de 18 ans au plus tard le dernier jour de février;
- Attester jouir de ses droits civiques, tant en France que dans son État d'origine;

### En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut:

- Y posséder son domicile,
- Ou y avoir une résidence réelle, effective et continue de 6 mois au moins à la date de clôture de la liste,
- Ou justifier de sa qualité de contribuable depuis 5 ans sans interruption. Dans ce cas, la preuve d'un domicile ou d'une résidence permanente dans une autre commune de France doit également être apportée.

### A NOTER :

Nous conseillons aux jeunes ayant eu 18 ans depuis les dernières élections et ceux qui auront 18 ans avant le 31 décembre 2002 de passer en mairie pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur les listes électorales (l'inscription se fait généralement d'office mais ...)

## Cantine municipale



Comme chaque année, nous demandons aux parents de bien marquer les serviettes de table au nom de l'enfant et bien sûr de veiller à ce qu'il ait bien **son ticket avec son nom et la date, le matin en arrivant à l'école avant 9 heures.**

Nous vous recommandons d'acheter vos tickets **d'avance** le mercredi matin et le samedi matin à la mairie. La vente se fera uniquement par carnet de 10 tickets (21 € le carnet).

Votre enfant est à la maternelle et mange régulièrement à la cantine ?

Pouvez-vous mettre un petit mot dans son sac ou le signaler le matin à la dame de service, lorsque, **exceptionnellement**, il ne déjeune pas à la cantine.



## La Communauté de Communes de BOURGANEUF – ROYÈRE DE VASSIVIÈRE



PRESENTATION DE QUELQUES DOSSIERS EN COURS

### **1. Signature de la promesse de vente de terrains destinés à la réalisation de la Zone d'Activité Économique (Z.A.E.) de LANGLADURE.**

Le Conseil Communautaire réuni le 29 mai 2002 a autorisé le Président (M. J.C. MICHAUD) à signer, devant notaire, la promesse de vente (consentie par Mme NOIZAT) relative aux terrains situés à LANGLADURE (commune de MASBARAUD).

Cette acquisition porte sur une surface de 28,45 ha qui devront être aménagés afin d'accueillir des entreprises. Toutefois cet aménagement ne concernera initialement que 14 ha; la superficie restante constituant une réserve foncière (pour des extensions futures).

Le choix de cet emplacement est justifié par la proximité de la R.N. 141 (CLERMONT-LIMOGES) dite « route du bois ».

### **2. Étude économique préalable à la candidature de la Communauté au pôle interrégional du bois de Tulle.**

Le 18 mai 2000, le gouvernement a décidé de développer un pôle interrégional consacré à la filière bois, à l'échelle du MASSIF CENTRAL, ce pôle étant structuré en réseau autour de Tulle.

#### Il a pour objet :

☞ de réunir en un même lieu tous les services nécessaires au développement des entreprises (par exemple groupements pour l'exportation, prospection, promotion, conseil, formation...)

☞ et d'aménager des zones d'activités réparties sur le territoire régional.

La commune de BOURGANEUF et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ont donc souhaité poser leur candidature à ce pôle en proposant une activité spécifique concernant la chaufferie-bois. (Il en existe plusieurs en fonctionnement en CREUSE : à BOURGANEUF, FELLETIN, ST VICTOR...)

#### Il a donc été décidé :

☞ de financer une étude économique ayant pour objectif :

- de renforcer des entreprises existantes
- de compléter la filière locale
- d'accueillir de nouvelles entreprises.

☞ d'acquérir les terrains de LANGLADURE ~~(cf. point n°1)~~

### **3 Étude concernant le lancement d'une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)**

Le Conseil Communautaire a décidé (le 22-06-2001) de demander aux services de la D.D.E. de la CREUSE (Direction Départementale de l'Équipement) une étude concernant la possibilité de lancer une O.P.A.H. sur le territoire de la Communauté.

Cette étude a conclu à l'opportunité de cette opération et a dégagé 4 objectifs :

- ☞ développer l'offre de logements locatifs sociaux pour les personnes à faibles revenus,
- ☞ encourager l'amélioration des logements vacants,
- ☞ favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par l'adaptation de leur logement,
- ☞ coordonner les actions d'amélioration du logement avec les politiques de développement local.

Pour la mise en œuvre de cette O.P.A.H. qui impose une collaboration entre l'Etat, l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et la Communauté de Communes, le Président a été autorisé à confier à un cabinet spécialisé une étude préopératoire. Si vous avez des logements à louer contactez nous dès maintenant.

Ont été choisis - conjointement,

d'une part, l'A.R.I.M. LIMOUSIN (14, Avenue Victor Hugo à TULLE)

d'autre part, le CAL PACT CREUSE (2, Rue des Marronniers à GUERET)

Le coût global prévisionnel de l'intervention de ces 2 cabinets est de 20 090 € (TTC) avec un financement de 65 % par subvention et donc de 35 % par autofinancement.

Pour informer les personnes intéressées, des articles dans la presse locale sont prévus, ainsi que l'organisation de permanences dans chaque commune.

#### **4 Étude Préliminaire de la zone artisanale de RIGOUR.**

Le 28 mars 2002, le Conseil Communautaire a demandé à la D.D.E. une étude concernant la réalisation de la Z.A.E. de RIGOUR (commune de BOURGANEUF).

Cette zone, d'une superficie de 3,5 ha dépend :

- ☞ de la réalisation de travaux de rectification des virages de RIGOUR (R.N. 141)
- ☞ et d'aménagements de sécurité sur la route D. 22 (venant de CHATELUS LE MARCHEIX), ces travaux consistant principalement en la création d'un rond-point.

Selon les estimations de la D.D.E., cette zone à vocation artisanale et commerciale pourrait être aménagée (création d'accès, des différents réseaux, de bassins de rétention des eaux pluviales) pour un coût de 312 600 €, ce qui reviendrait à 8,32 € / m<sup>2</sup>.

#### **5 Autres études financées par la Communauté**

##### **5 a- Étude concernant la valorisation de patrimoine historique sur le thème des chevaliers (sur l'ensemble du territoire de la Communauté)**

Cette étude, qui concerne principalement les vestiges du château de PIERRE D'AUBUSSON au MONTEIL AU VICOMTE, sera réalisée en harmonie avec la création du « PAYS DU SUD CREUSOIS » qui souhaite obtenir le « label » de « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ».

L'objectif, à terme, étant de favoriser le développement touristique et culturel.

##### **5 b- Étude de la faisabilité d'un projet de valorisation touristique du bourg d'AURIAT.**

La commune d'AURIAT envisage de créer un étang qui pourrait s'inscrire dans un projet touristique plus global (étang d'une superficie inférieure à 1 ha).

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence de

développement touristique et culturel a accepté de financer l'étude concernant la réalisation des équipements touristiques.

### 5 c- Étude cartographique des chemins de randonnée du territoire

Au sein du Conseil Communautaire, différentes commissions ont été créées dont la commission « AMENAGEMENT DE L'ESPACE, TOURISME, ENVIRONNEMENT » Après rencontre de tous les maires de la Communauté, cette commission a recensé les itinéraires existants et en projet. Il paraît dès lors, nécessaire de disposer d'une cartographie reprenant tous les itinéraires dénombrés afin de déterminer quels sont les chemins de randonnée « d'intérêt communautaire » (il n'existe aucune définition stricte de « l'intérêt communautaire »).

Afin de réaliser cette cartographie, le Conseil a décidé de financer une étude préalable.

## SECTION DE MURAT



Les habitants de Murat bénéficient d'un droit d'affouage portant sur les 80 hectares environ qui constituent la forêt de Murat. Ce droit d'affouage existe depuis des temps immémoriaux : une version souvent évoquée indique que celui-ci aurait été accordé par Blanche de Castille aux habitants de Murat en contrepartie de l'entretien du Pont de Murat qui à l'époque était en bois et représentait un passage obligé sur le Thaurion.

Aujourd'hui, seuls les habitants du village résidant plus de 6 mois par an et payant des impôts sur la commune peuvent en bénéficier.

Un bureau est élu tous les 6 ans par les habitants de Murat par une élection officielle enregistrée en Préfecture.

Le bureau a pour mission, en harmonie avec l'O.N.F. (Office National des Forêts), de gérer la forêt :

- Gestion des impôts et des frais de garderie.
- Débroussaillage des chemins et nettoyage.
- Être l'interlocuteur de l'O.N.F. qui est décisionnaire sur un certain nombre de points.
- Veiller au bon déroulement des coupes décidées par l'O.N.F.
- Veiller au respect des délais et des règles.

La forêt est soumise au régime forestier et, comme tout bien immobilier, est assujettie à l'impôt foncier.

Les impôts et les frais de garderie sont couverts par la location amiable de droit de chasse aux « amis des forêts de Mérignat » pour un loyer annuel de 1 070 €. Le bail est reconductible par accord tacite et les conditions techniques particulières sont :

- Un droit de chasse est accordé aux résidents de MURAT ou reconduit aux ayants droit.
- La cueillette des ~~champignons est réservée aux résidents de Murat.~~
- Pour un accès à la parcelle deux clés des barrières seront remises au Bureau.

La forêt de Murat, traversée par le GR4, est constituée de 2/3 de résineux et 1/3 de feuillus. Une réglementation à l'accès à la forêt a été décidée suite aux dégradations faites par des promeneurs indélicats (bouteilles vides, sacs plastiques, etc. ) et aux risques d'accidents suite à la tempête de décembre 1999.



## ***Point sur la DECHETTERIE de MASBARAUD gérée par le SIVOM***

A mi-septembre, le SIVOM a aménagé l'accès à la future déchetterie (située à droite en allant à Bourganeuf, près du dépôt de bois Séqueira).

### **1. Les travaux**

- Ils doivent débiter dans un bref délai puisque les entreprises ont été consultées.
- L'entreprise adjudicatrice disposera d'un délai de 3 mois pour réaliser les travaux.
- Quant à la réalisation du tapis d'enrobé à chaud, elle sera conditionnée par les données climatiques.
- Néanmoins, l'ouverture pourrait avoir lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2003.

### **2. L'utilisation**

Des jours et horaires d'ouverture aux particuliers seront publiés.

#### **→ GRATUITE POUR LES PARTICULIERS**

Les particuliers pourront y déposer gratuitement :

◇ gravats, vieux meubles, électroménager, ferrailles, déchets verts, cartons, piles, batteries, huiles de vidange et certains déchets toxiques (phytosanitaires).

**N.B. :** Cette gratuité n'est qu'apparente puisque le SIVOM incorporera ces coûts dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'il percevra à la place de la commune.

#### **→ DÉPÔT PAYANT POUR LES ARTISANS**

Comme ils sont considérés responsables de la production de leurs déchets, ils pourront utiliser les services de la déchetterie mais moyennant paiement.

## **- INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS -**



Mr et Mme GEISSEL  
vous informent qu'à partir  
du **01 novembre 2002**  
la pharmacie de  
St Dizier Leyrenne  
**fermera le samedi**  
**à 12 heures 30**  
au lieu de 19 heures

Les nouveaux horaires d'ouverture  
seront donc :

<b>Lundi</b>	<b>14 h - 19 h</b>
Mardi au vendredi	<b>9h - 12h</b> <b>14h - 19h</b>
<b>Samedi</b>	<b>9h- 12h30</b>

### **Les assistantes maternelles à St Dizier**

**Au Bourg :** Mesdames BOURNAZEL Martine et  
DUPRAT Sandra,

**A Pommier :** Mesdames LEGRAND Valérie et  
SCAFONE Octavia.

Ces assistantes maternelles **agrées** sont disponibles  
pour garder les enfants de tous les âges.

### **Aide aux devoirs**

En ce début d'année scolaire, êtes-vous disponible  
2 heures ½ par semaine, les lundis et jeudis de  
16 heures 30 à 18 heures pour l'aide aux devoirs des  
enfants de l'école primaire ?

Si vous êtes intéressés par cette initiative qui se fait  
dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local)  
contacter le plus vite possible le directeur de l'école,  
M. LAROCHE.

## Journée du souvenir

### Massacre à la Croix de la Mine.

- **Le groupe des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.) du Cher**, commandé par le jeune capitaine **Surcouf** (Daniel Blanchard) cantonne depuis plusieurs semaines au château de Mérignat, sur les bords du Thaurion.

- **Le 17 juillet 1944**, après l'attaque allemande contre les élèves de la Garde repliés à Boissieux, le Capitaine Surcouf et son lieutenant René Van Gaver décident de quitter ces lieux et de repartir vers le Nord-Ouest, sans doute pour regagner leur département d'origine.

- **Le 18 juillet** les Waffen SS ratissent les abords des bois, franchissent le Thaurion, et atteignent Chauverne-Piolet, La Villatte, Champroy. Le ratissage systématique de cette région continue.

- **Le 19 juillet** les allemands tombent par hasard sur la Compagnie des F.F.I. du Cher qui, dans leur marche vers le Nord, se sont arrêtés pour une nuit, à mi-chemin de Fontléon et de Chauverne-Piolet au lieu-dit **La Croix de la Mine**.

Un combat inégal est engagé. Le jeune chef, d'un courage héroïque, et les siens font « le coup de feu ». La mitraille s'abat sur eux de partout.

Quand après une longue fusillade les survivants se sont rendus, Surcouf était mort. Ses camarades blessés furent achevés par l'ennemi, d'une balle dans la tête et certains défigurés à coups de crosse de fusil.

Grâce au sacrifice de Surcouf et de ses camarades un groupe réussit à briser l'encerclement. Les autres gars du Cher ont été pris et conduits dans La Tour Zizim de Bourganeuf avec de nombreux autres prisonniers des C.F.L. Corps Francs de la Libération (C.F.L. ) de l'École de la Garde, de Francs-Tireurs Partisans (F.T.P.), de l'Armée Secrète (A.S.).

(Source : Archive Départementale)

Les « morts pour la France » dont les noms sont sur le monument de la Croix de la Mine sont :

Daniel BLANCHARD, capitaine SURCOUF, 25 ans, responsable militaire du mouvement « Combat du Cher-Sud »

René VAN GAVER, 37 ans, lieutenant de Surcouf, chef de « combat » et des Mouvements Unis de la Résistance (M.U.R.) du Cher-sud, tué à La Villatte.

Emilien TREBUJAIS, 24 ans

William PERLET, 32 ans, garde

~~Marcel DANJON, 23 ans~~

Albert RAVEL, 19 ans

Georges COUTTEREAU, 22 ans

René VERDIER, 17 ans, élève-garde

René VASLIN, 23 ans, volontaire FFI de la 2102e compagnie des FTP de la Creuse, tué à Ceyroux.



## 19 juillet 1944 au Pont de Murat

Ce jour-là, « une unité de la brigade Jesser surgit au Pont de Murat où ses officiers savent situer, non loin, des cantonnements de F.F.I. et de l'École de la Garde.

Ils espèrent peut-être aussi, près de ce Murat, délivrer les officiers de la Kriegsmarine, ce qu'ils n'ont pas réussi au Murat de Vidaillat.

Tandis que les officiers ennemis s'installent à la ferme Parinet où ils déploient leurs cartes d'État Major sur lesquelles sont cerclés de rouge les emplacements présumés de maquis, leurs groupes d'intervention vont ratisser les Planèzes du Bost de Ville où ils cernent, dans un fourré quasi impénétrable un peloton de gardes mobiles commandé par le colonel Robert Marty.

Sans avoir eu à user de coups de feu, ils capturent huit gardes et leur chef qui a interdit aux siens de tirer sur les allemands.

Après avoir ramené leurs prisonniers au hameau du Pont de Murat et les avoir interrogés sans ménagement, ils en emmènent six, non loin, à la lisière des Grands Bois, les obligent à creuser une longue fosse devant laquelle ils vont les fusiller.

Deux gardes ont été épargnés, dont l'un sera déporté. Quant à leur officier, emmené à Clermont-Ferrand au siège de la Gestapo, il y mourra sous les tortures le 2 août 1944. »

Noms des Gardes fusillés et des Martyrs figurant sur le Monument du Pont de Murat.

Armand HILARET, 28 ans

Henri CHAVANEL, 25 ans

Charles HENRICH, 24 ans

Louis LEROUX, 29 ans

Roger LAMBERT, 27 ans

Marius ETIENNE, 31 ans

Colonel Robert MARTY, 50 ans, mort sous les tortures à Clermont-Ferrand,

René BONGEOT, Maréchal des Logis tué le 17 juillet à Villemonteix,

Jean SIRVAUD,

Arsène CHAMPION,

Sur ce monument les noms de résistants sont inscrits :

Henri JAUBERTY tué le 8 juin 44 à La Souterraine,

Lucien CHAMBRAUD tué le 16 juillet 44 à Boissieux.

Source : Mémorial de la résistance creusoise, Marc Parrotin. *édition Verso*.

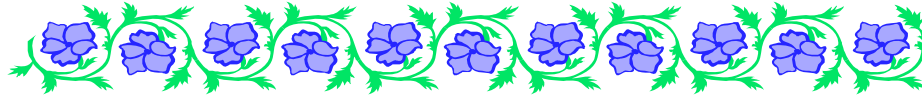
Comme chaque année, les parents, amis et anciens combattants du Cher entourés d'une assemblée composée du maire, des conseillers municipaux, des habitants de St Dizier, des anciens combattants, de personnalités départementales et de la fanfare de Bourgneuf se recueillent à la Croix de la Mine. Cette année, retenues par d'autres obligations, certaines personnalités invitées n'ont pu être présentes à cette commémoration.

Après une minute de silence et les discours de M. le Maire et du représentant des anciens combattants du Cher, l'assemblée s'est dirigée vers le bois où a été massacrée la compagnie des F.F.I. du Cher.

Puis, tout le monde s'est recueilli au Monument de Murat. Enfin, les anciens combattants du Cher, contrairement aux autres années, ont souhaité se rendre au château de Mérignat, lieu de campement de leur unité pendant plusieurs semaines. Cette visite se fera désormais en alternance avec l'hommage rendu au garde Charles CARON, mort en déportation, à la stèle érigée dans le bois.

Un pot de l'amitié a été servi à l'issue de cette émouvante cérémonie.

## Le Concours des maisons fleuries



*Vous avez été nombreux à participer au premier concours communal des maisons fleuries. Le jury composé de personnes n'ayant aucun lien direct avec les participants, a visité les 30 maisons du bourg et des villages, réparties en quatre catégories : 16 en maisons avec jardin très visible de la rue, 6 en balcons et terrasses, 4 en fenêtres et murs, 4 en décor floral installé sur la voie publique.*

*Le classement du concours communal est différent de celui du concours départemental, puisque pour ce dernier les villages n'étaient pas pris en compte.*

### Concours communal :

#### *Maison avec jardin :*

*1<sup>er</sup> Mme et M. Cerbellaud,*

*2<sup>ème</sup> ex æquo Mme et M. Bouhours, Mme et M. Castagna,*

*3<sup>ème</sup> Mme et M. Marcepoil.*

#### *Fenêtres et murs :*

*1<sup>er</sup> ex æquo Mme et M. Drouillas (Les Jarges), Mme et M. Guerrier.*

*2<sup>ème</sup> Mme et M. Geissel*

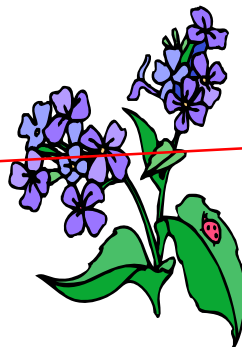
*3<sup>ème</sup> Mme Baraton.*

#### *Balcons et terrasses :*

*1<sup>er</sup> Mme et M. Tieppo-Taguemount (Champroy)*

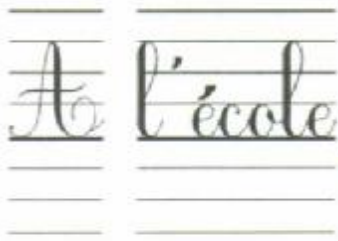
*2<sup>ème</sup> Mme et M. Borghesi*

*3<sup>ème</sup> Mme et M. Boucher (Le Monteil)*









Fête de Noël  
Vendredi 20  
décembre

100 élèves tout rond, se partagent les bancs des 5 classes de l'école :

- 18 en petite / moyenne section
- 23 en moyenne / grande section
- 18 au CP
- 19 au CE1/CE2
- 22 au CM1/CM2

La très grande majorité (82) habite la commune, l'autre partie vient des communes alentours qui n'ont plus d'école : Augères (2), Azat-Châtenet (2), Janaillat (11) Thauron (1) Masbaraud (2).

Pour cette année scolaire, les enseignants ont prévu de mener une action sur la citoyenneté (respect des autres, de l'environnement) et d'aménager la partie pelouse de la cour en partenariat avec un jardinier paysagiste.

### Vacances scolaires 2002-2003

Les écoles primaires du département fonctionnent avec une semaine de travail de 4 jours. Le calendrier des vacances scolaires s'en trouve modifié :

<b>Toussaint</b>	Du mercredi 23 après la classe au lundi 4 novembre 2002
<b>Noël</b>	Du vendredi 20 décembre 2002 après la classe au lundi 6 janvier 2003
<b>Hiver</b>	Du mardi 18 février 2003 après la classe au lundi 3 mars 2003
<b>Printemps</b>	Du mardi 15 avril 2003 après la classe au lundi 28 avril 2003
<b>Été</b>	Vendredi 4 juillet 2003 à midi
<b>2 mercredis supplémentaires sont également prévus : Mercredi 30 avril 2003 Mercredi 7 mai 2003</b>	

## Garderie municipale

Les modalités d'accueil sont :

Les horaires : La garderie est ouverte de 7 heures à 8 heures 50 et de 16 heures 30 à 19 heures le lundi, mardi, jeudi, vendredi en temps scolaire.

Les tarifs

- ◇ Garde exceptionnelle : **3 € par jour par enfant** (pas plus de 10 par trimestre).
- ◇ Forfait au mois : pour **1 enfant 30.50 €**  
pour **2 enfants ou plus 27.45 € par enfant.**



Les tickets vendus par carnet de cinq et les forfaits sont à acheter à la mairie en début de chaque mois.

## **Bibliothèque municipale**

### **Nos prochains rendez-vous:**

#### **LIRE EN FÊTE**

**les 18, 19 et 20 octobre**

#### **Vendredi 18 :**

Réservé aux enfants de l'école, qui pourront écouter des histoires tout au long de la journée

#### **Samedi 19, à 11 heures :**

Inauguration de la nouvelle bibliothèque, en présence des élus locaux et du Président du Conseil Général, grâce à qui le mobilier a été entièrement renouvelé, et les documents rajeunis (livres récents, vidéos, CD, DVD)

#### **Samedi 19, à 16 heures :**

Noëlle Alföldi, kinésithérapeute à Aubusson, présentera son livre "La vie toujours", et nous parlera de son enfance, et de ce qui la lie aux personnes âgées.

#### **Dimanche 20, à partir de 15 heures :**

#### **Foire aux vieux livres**

Vous pourrez voir, acheter, les livres que vous-mêmes, vos parents ou vos grands-parents ont lus à la bibliothèque (certaines éditions datent des années 1880-1900)

### **Un autre regard sur la bande dessinée**

#### **Vendredi 22 novembre, 18 heures**

Apéritif lecture, à la découverte des bandes dessinées qui nous racontent notre société, de manière grinçante, tendre, amusante... Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas un genre littéraire réservé aux enfants et aux ados. Le rire est le propre de l'homme, et bien des adultes, et même des séniors, y trouvent leur compte!

#### **Les contes de Noël**

Samedi 21 décembre, à partir de 15 heures : nous vous invitons à vous réunir pour raconter aux plus jeunes les Noëls de votre enfance les contes que vous entendiez, mais aussi leur montrer les cadeaux que vous trouviez dans vos souliers ou vos sabots...

Venez nombreux pour que ce Noël inter-génération soit le plus beau des cadeaux !



# Automobiles et autres véhicules à moteur mécanique

## Règlementation de la circulation

### Arrêté

Nous, Maire de la Commune de Saint-Dizier,

Vu la loi du 5 août 1884, articles 94, 97 et 98;

Vu les décrets du 10 mars 1899 et du 10 septembre 1901;

Vu l'arrêté de la Cour de Cassation du 21 janvier 1905;

Attendu qu'il appartient à l'autorité municipale de  
prendre les mesures nécessaires à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues,  
places et voies publiques de la Commune;

Sur la plainte du nombre dans ces lieux croissant des automobiles,  
motoscyclettes, bicyclettes et des excès de vitesse si fréquemment  
constatés, il y a lieu de réglementer leur allure sur les voies publiques,  
au chef-lieu et des villages de la Commune;

### Arrêtés :

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est limité dans l'agglomération du chef-lieu,  
les Conducteurs d'automobiles et autres véhicules à moteur mécanique  
seront tenus de ramener leur marche à une allure qui ne  
pourra jamais être supérieure à huit kilomètres à l'heure.

Cette marche sera réduite à sept kilomètres dans le territoire  
des villages situés sur des chemins d'intérêt commun, et à  
six kilomètres sur ceux bordant des chemins de cette vicinalité.

Art. 2. - A cinquante mètres au moins des croisements ou déviations  
de routes, les mêmes Conducteurs signaleront leur arrivée à coups  
répétés d'avertisseurs.

Art. 3. - La vitesse de la voiture devra être ramenée à celle d'un  
homme marchant au pas dans les passages étroits, encombrés et dans  
les courbes.

Art. 4. - Il est expressément interdit aux Conducteurs d'automobiles de  
couper les Courus Funéraires et les groupes scolaires.

Art. 5. - Le Condamné est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait pour exécution immédiate. Fait à Saint-Dizier, le 19 novembre 1910

Le 7 décembre 1910.

Le Maire et par délégation, Le Secrétaire général,  
Signé : illisible.

Le Maire,

La circulation  
routière posait  
déjà des  
problèmes en  
1910...

En 2002, le code  
de la route  
impose une  
vitesse limite  
de 50 Km/h en  
agglomération...

Pensez-y !

## Un peu de patois

Si à St Dizier Leyrenne on parle, à quelques nuances près le patois Limousin, celui-ci n'est pas très éloigné du patois du sud corrézien (bas limousin) comme en atteste l'histoire suivante (l'auteur : Antoine Sobriena).



### Lo telegrama

Lo filh de Bornasel avia un bon petit plaçon ; travaïhava dins 'na banca. Mas per sa femna era banquier. Chal dire qu'era caissier e ne'n remudava de l'argent dins 'na jornada. Et sa femna se figurava que de temps en temps ne'n botava un plen ponh dins sa pòcha. S'era botat dins la testa que son òme era riche e que zo li volia pas dire.

Un jorn sa femna, l'Augustina, li disset :

- Dija, Janton, ai vist ier matin la femna del mèra e 'quela del notari ; avian un brave mantel de forrura. Per mon anniversari deurias m'achaptar un mantel en vison. Emb tota l'argent que te passa entre las mans, pòdes be far aquò. Apres tot, la femna d'un banquier deu esser tan ben abilhada coma la femna del mèra.

Lo filh de Bornasel qu'era malin coma rainard e qu'aimava a rire, lo jorn de l'anniversari de sa femna li envoiet un telegrama : *Bon pour un million de baisers.*

Lo ser, content de se, en tornant de la banca, damanda a sa femna :

- Adonc, as reçaugut mon cheque ; t'a fach plaser ?
- O, oc-es ! respondet nòstra Augustina. 'Quo es que l'i avia una brava soma e a chalgut un brave moment per comptar ! lo Guston de chas Penland, 'quel que pòrta los telegramas, es arribat ùei matin vers las detz oras. Ten, si eras vengut detz minutas pus leu, nos aurias trobats tots dos liech en tren de chabar de l'encaissar.



## *VIE ASSOCIATIVE*

Dates	Activités	Lieu
<b>Dimanche 6 octobre</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant avec « Trompette Musette »	Salle des fêtes
<b>Dimanche 20 octobre</b>	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Jeudi 24 octobre</b>	<i>Don du Sang</i>	Salle de la mairie
<b>Samedi 26 octobre</b>	<i>A.E.L.</i> : Fête du jus de pomme	École
<b>Samedi 26 octobre</b>	<i>Foot</i> : soirée à thème	Salle des fêtes
<b>Mardi 5 novembre</b>	Réunion inter-association pour le calendrier 2003	Salle du Conseil
<b>Samedi 9 novembre</b>	<i>Tennis</i> : Assemblée Générale Départementale du Tennis	Salle des fêtes
<b>Samedi 16 Novembre</b>	<i>Fils d'Argent</i> : fête annuelle	Salle des fêtes
<b>Dimanche 24 novembre</b>	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Dimanche 1er décembre</b>	<i>Fils d'Argent</i> : repas de fin d'année	Salle des fêtes
<b>Vendredi 6 et samedi 7 décembre</b>	Téléthon	Salle des fêtes
<b>Samedi 14 décembre</b>	<i>Comité des fêtes</i> : marché de Noël	
<b>Vendredi 20 décembre</b>	<i>Ecole</i> : Fête de Noël des enfants de l'école	Salle des fêtes
<b>Jeudi 31 décembre</b>	<i>Tennis</i> : Réveillon	Salle des fêtes
<b>Dimanche 5 janvier</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Galette	Salle des fêtes
<b>Vendredi 10 janvier</b>	<i>Municipalité</i> : Vœux du Maire à 18 heures 30	Salle des fêtes
<b>Samedi 18 janvier</b>	<i>ACCA</i> : repas des chasseurs	Salle des fêtes



Pour préparer le Téléthon 2002 nous organisons une réunion

**le vendredi 4 octobre**  
**salle de la mairie**  
**À 20 heures 30**

Ordre du jour :  
 Dernière mise au point du programme  
 Répartition des tâches  
 Présentation d'un modèle d'affiche etc...

### Opération 1 € par creusois

*Devant l'ampleur des inondations et leurs conséquences sur l'ensemble des habitants du Gard, le Bureau de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse a décidé de lancer un appel à la solidarité de tous les creusois.*

*Une urne est mise à votre disposition, en mairie, pour que vous puissiez déposer 1 € ou plus pour venir en aide aux familles durement éprouvées.*



## LES FÊTES D'ANTAN

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle et presque jusqu'aux années soixante, deux grandes fêtes étaient organisées à St Dizier : la première, le premier week-end d'avril dans le quartier de la gare et la deuxième, plus ancienne, aux alentours du 8 septembre dans le bourg.

Voici les programmes respectifs de ces deux manifestations de l'année 1909.

(source : journal *Le Marchois* édité à Bourganeuf)



« Voici le programme des réjouissances de la grande fête du quartier de la gare :

A 5 h du matin, salves d'artillerie et réveil en musique ; à 10 h, jeu de l'oie et de la crûche ; à 2 h du soir, mât de cocagne ; à 3 h, course en sacs ; à 4 h, concours de grimaces ; à 5 h, course à pied ; à 6 h, départ d'une montgolfière ; à 8 h, grand feu d'artifice ; à 9 h, retraite aux flambeaux.

Toute la journée, tir aux canards, balançoires et loteries, chevaux de bois du directeur Joly.

Le comité. »

### Autre article :

« Les fêtes de St Dizier auront lieu les mercredi 8 et jeudi 9 septembre prochain. Le programme des réjouissances, élaboré par le Comité des fêtes, attirera certainement dans cette localité un nombreux public.

#### Programme :

Mercredi 8 septembre : A 4 h du matin, réveil en fanfare ; à 10 h concours de tir à la carabine par la Société scolaire de tir ; à 11 h jeu de l'oie ; à 2 h du soir, mât de cocagne de 2 h<sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 3 h<sup>1</sup>/<sub>2</sub> course à 3 jambes, jeux de la poêle et du baquet, course aux grenouilles, course à pied ; à 4 h, grande tombola, nombreux lots en nature exposés chez M. Picot, tailleur : à 5 h, distribution publique des prix aux lauréats du concours de tir de la société La défensive de St Dizier. Le concours de tir à la cible, au fusil Lebel, aura lieu au stand de la société, le dimanche 5 septembre, de 3 à 6 h du soir ; à 6 h, aérostation : lancement du non-dirigeable « St Dizier-Leyrenne » ; à 8 h <sup>1</sup>/<sub>2</sub> brillant feu d'artifice ; à 9 h <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, retraite aux flambeaux ; illuminations générales, bals publics.

Jeudi 9 septembre : Grande foire, continuation de la fête.

Les deux jours : manèges de chevaux de bois et de bicyclettes, balançoires, cirque, théâtres, tirs, loteries etc., etc.

Nota.- il ne sera perçu aucun droit de place le jour de la fête.

Le Comité ne se rend pas responsable des accidents qui pourraient se produire.

Le Comité. »



## Comité des Fêtes

### Fête annuelle...

Le nouveau comité des fêtes de St Dizier avait préparé deux jours de festivité. Malgré le



*Émilie Phélut, Miss St Dizier, a offert le traditionnel bouquet au vainqueur*

temps maussade du samedi de nombreux brocanteurs et amateurs de vieux objets se sont rassemblés sur la place de l'église dès 8 heures du matin... En fin de journée un repas barbecue était servi, suivi d'un bal où avait lieu l'élection de miss St Dizier. Le lendemain, sous le soleil, les spectateurs étaient là pour encourager la quarantaine de coureurs inscrite à cette course cycliste traditionnelle. A 17 heures un thé dansant gratuit était organisé et tout au long de l'après-midi une foule dense se pressait pour déguster les crêpes et petits choux d'Armelle et Hélène, s'offrir un verre et en fin de soirée déguster les brochettes et

merguez en attendant le clou de la soirée vers 21 heures : le défilé des moyens de locomotion de 1900 à nos jours. Un défilé, à pied avec les maçons de la Creuse, à cheval, à vélo, en voiture de la plus ancienne à la plus récente (succès des voitures américaines !), mis en place avec des bénévoles de ST Dizier en habits d'époque. Chaque passage était très applaudi. La nuit tombée, un feu d'artifice de qualité, enchantait les nombreux spectateurs.

Depuis bien longtemps St Dizier n'avait connu une telle effervescence !

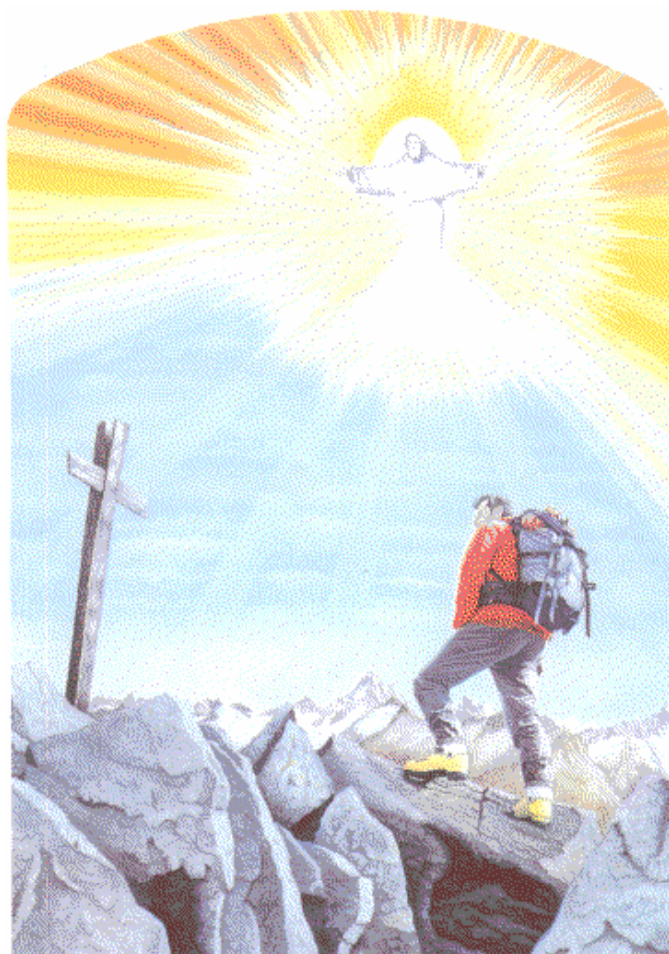
Le Bureau du Comité des fêtes remercie vivement tous les bénévoles qui ont, de près ou de loin, permis la réussite de la fête : ceux qui ont participé au défilé automobile et qui ont tenu les différents stands et animations ainsi que les artisans qui ont offert lots et coupes.

## Tennis Club



Le dimanche 18 août le Tennis Club a organisé une soirée malgache. La soirée a débuté à 18 heures avec apéritif concert, sur le parking de la salle des fêtes, où était servi un délicieux punch. A 20 heures un repas typique, préparé par Armelle, a régalé les convives avec des acras de morue, un colombo de porc, du fromage et des bananes flambées. A la fin du repas un tirage au sort a eu lieu pour gagner une magnifique robe et 3 paréos offerts gracieusement par Marie. Puis, cette soirée très conviviale s'est prolongée dans la salle des fêtes par un grand bal animé par Momo et son orchestre dynamique (Moïse est d'origine Malgache). Le Tennis Club remercie vivement toutes les personnes présentes à cette manifestation et vous donne rendez-vous l'an prochain, le 10 août 2003, pour de nouvelles festivités.

## Un beau cadeau...



ALPINE VISION

Mickaël Warr

Une réception d'une œuvre d'art réalisée par MICKAËL WARR, artiste peintre anglais, a eu lieu le dimanche 4 août à 10 heures 30, en l'église de St Dizier Leyrenne. Originaire de Coventry, MICKAËL WARR est depuis 1968 professeur d'art pour adultes en Angleterre mais aussi en France et en Suisse. On retrouve ses œuvres dans de nombreux musées et collections privées du monde entier. MICKAËL WARR est arrivé en 1994 à St Dizier avec son amie Muriel. Pour remercier les habitants de St Dizier de leur chaleureux accueil il a proposé d'offrir un magnifique tableau. Le maire de St Dizier, Hervé GUILLAUMOT, en présence de M. AVIZOU, responsable de la Culture au Conseil Général, a remercié, au nom de la population venue en nombre, les généreux donateurs. Dans un deuxième temps, il a remercié d'une part, M. Raymond LARAUD qui a restauré le mouvement de l'ancienne horloge du clocher datant de 1861 et d'autre part l'association les Amis de la Place qui avaient réparé les vitraux de l'église.

Un pot de l'amitié a été servi à l'issue de cette sympathique cérémonie.

## L.A.C. : DANS LE RETRO

### Il y a 10 ans

Pendant l'été 1992, les athlètes du LAC, comme à leur habitude, ont beaucoup couru. A Chamberet, en Corrèze, le mieux classé fut Claude Lainé avec sa 25ème place. A Saint-Marc Loubaud, sur un parcours beaucoup plus court qu'actuellement, c'est Laurent Parinet qui fut de loin le meilleur. Il récidivait la semaine suivante à Saint-Yrieix la Montagne, alors que sur 20km, Sébastien Migot réalisait une bonne performance. A Nedde, pour la course des deux ponts, Cédric Migot (le jeune frère du précédent) prenait une honorable 18ème place dans un plateau particulièrement relevé. On reprend les mêmes et on recommence : Claude Lainé, 13ème aux 1ères Foulées du vin de pomme à Nouziers, Laurent Parinet, vainqueur en cadet à la corrida de Morpienas de Panazol.

A la seule édition qu'il y ait eu du cross "country bar's" à Royère, Jean-Pierre Pellangeon se classa 5ème. Les participants se souviennent d'une descente infernale, suivie d'un passage dans une grange. On rentrait par une porte et on sortait par une autre...



## Les Fils d'Argent



Le mardi 3 septembre, les Fils d'Argent ont organisé un voyage vers Padirac et Rocamadour. Vers 7 heures la température était encore fraîche, mais le moral des 42 participants qui montaient dans le car Chambraud était au beau fixe. D'ailleurs, malgré quelques brouillards matinaux, le soleil fut rapidement présent et au cours de la journée il faisait une chaleur un peu orageuse. La descente en ascenseur dans le gouffre fut joyeuse malgré l'appréhension quand il fallut monter dans les barques où les bateliers accentuèrent gaiement la peur de chavirer. Ensuite, il y eut une centaine de marches à remonter et le lendemain bien des mollets ont dû être sensibles ! Un bon repas, (cuisine régionale) remonta rapidement le moral.

Après une promenade libre à Rocamadour laissée à la fantaisie et surtout aux possibilités de chacun, ce fut le retour vers 20 heures toujours avec le beau temps.

## UNRPA

Nous informons nos adhérents que l'UNRPA organise une exposition « l'UNRPA des origines à nos jours » à Guéret.

Le jeudi 3 octobre 2002 de 15 heures à 18 heures, la section de St Dizier, pourra visiter cette exposition gratuite.

Si vous êtes intéressés par cette exposition vous pouvez vous mettre en rapport avec les responsables du Club des Fils d'Argent.

## Les Amis de l'École Laïque (A.E.L.)

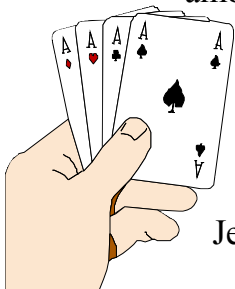
### Bridge

Dans le cadre des activités de l'Amicale Laïque, les joueurs de bridge se réunissent chaque semaine et s'affrontent au cours de parties disputées mais combien sympathiques.

Comme chaque année au mois d'août, un tournoi est organisé salle de la mairie, dans une ambiance sérieuse mais décontractée. Il regroupe bien sûr les membres du club mais également des joueurs extérieurs : Guérétois, vacanciers etc...

Les résultats : ~~1<sup>ère</sup> équipe, M. et Mme Santoire ; 2<sup>ème</sup> équipe, Claude Fougeron et Jean Redon ; 3<sup>ème</sup> équipe, Mme Nicolas et Jean Fougeron.~~

Le club de St Dizier invite les amateurs à le rejoindre. Les débutants peuvent venir sans crainte, l'initiation sera assurée par les joueurs du club. Contacter Jean Laroche au 05 55 64 40 95 ou Roger Lebecque au 05 55 64 43 95.





### Fête de la batteuse...



Jamais Fontléon, ce hameau d'une dizaine d'habitants n'avait connu une telle affluence ! Certainement plus d'un millier de personnes (peut-être deux), ont découvert la vitalité de ce coin de Creuse, près de St Dizier Leyrenne. L'Amicale Laïque, organisatrice de cette manifestation avait bien fait les choses. Balades en voiture à cheval, promenades à poney pour les enfants, des jeux pour tous, un orchestre traditionnel (vielle, chabrette, accordéon) a donné le ton de cette journée à la campagne dont le point d'orgue était la batteuse. Une démonstration de battage à l'ancienne a étonné les jeunes et ravivé les souvenirs des anciens avec la locomotive et son sifflet strident. Un vide-grenier a attiré les chalands. La journée s'est terminée par un repas de batteuse apprécié de tous.

Bravo aux organisateurs !

## Tennis de table

### Résultats du Championnat UFOLEP de la Creuse 2001.

Les joueurs de tennis de table de St Dizier sont à l'honneur

<p><b>1er de la division honneur du championnat</b></p>	<p style="text-align: right;"><b>Équipe 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LABROUSSE Samuel</li> <li>• LABROUSSE Jérôme</li> <li>• CHYLESE Loïc (de St Laurent)</li> </ul>	
<p><b>3ème de la division honneur du championnat</b></p>	<p style="text-align: right;"><b>Équipe 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LABERTHE Patrick</li> <li>• BRAUD Eric</li> <li>• RAHIER Patrick</li> </ul>	



Le Championnat 2002 débutera le 28 septembre prochain.

Les personnes qui sont intéressées pour faire cette activité peuvent prendre contact avec Patrick LABERTHE, responsable du tennis de table au sein de l'association. (Les entraînements ont lieu les mardis à partir de 19 heures 30).

### Sorties patinoire

Vendredis 18 octobre 2002, 7 février 2003 et 11 avril 2003

Départ 19 heures 45 de St Dizier

Patinoire de 21 heures à 23 heures

Retour vers minuit

Les inscriptions sont à déposer à la mairie le vendredi précédant la sortie : tarif 8 €



## **État civil**

### **Naissances**

BROWNE Jackson, Peter né le 9 septembre 2002

*Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux au bébé qui est né à  
St Dizier.*

### **Parrainage Civil**

MARTIN Julien le 13 juillet 2002

### **Mariages**

MEZZALIRA Fabrice, Vincent et LEONARD Nathalie, Florence  
le 27 juillet 2002

PETIT Joël et MAUME Karine  
le 10 août 2002

WAILLIEZ David, Patrick, Daniel et CLOUET Sophie, Andrée  
le 10 août 2002

GOSSE Stéphane, Frédéric et WAILLIEZ Isabelle, Anne, Nathalie  
Le 10 août 2002

CERBELLAUD Alain et DESJARIGES Liliane, Sylvette  
Le 31 août 2002

RICHEN Philippe et LAJOIGNIE Angélique, Odette, Lucienne  
Le 14 septembre 2002

*Félicitations et meilleurs vœux de bonheur .*

*Quêtes : parrainage Martin, 56,02 €*

*Mariages : Mezzalira-Léonard, 92,10 € pour l'école et la garderie*

*Petit -Maume, 176,81 € pour le comité des fêtes et la garderie*

*Wailliez-Clouet et Gosse-Wailliez 105,75 € pour l'école*

*Cerbellaud-Desjariges 50 € pour l'école*

*Richen-Lajoignie 191,43 € pour le Noël des enfants*

*Merci.*

### **Décès**

BAROUTY Armand (77 ans)

QUERCY Marie, Louise veuve DUFOUR (90 ans)

DUCHE Roland (43 ans )

DROUILLAS Auguste ( 97 ans)

~~LAFAYE Fernande veuve VALAUD Jean (65 ans)~~

~~CARTERON Marie veuve GAMBAZZA (91 ans)~~

DOLE Léon, Marius, Aimé (96 ans)

MERIGUET Gaston (92 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs  
sincères condoléances aux familles.*